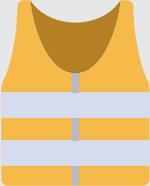
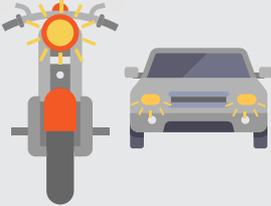


LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ EN ALLEMAGNE

| | |
|---|--|
|  | Obligatoire uniquement pour les véhicules immatriculés en Allemagne, sauf les campings car et les 2 roues. |
|  | Obligatoire uniquement pour les véhicules de plus de 2 roues immatriculés en Allemagne, sauf véhicules de personnes handicapées Applicable aux conducteurs français Attention, en cas de panne d'un véhicule, qu'il soit immatriculé en Allemagne ou à l'étranger , son conducteur devra signaler son immobilisation, à l'aide d'un triangle. |
|  | Obligatoire uniquement pour les véhicules immatriculés en Allemagne. |
|  | Facultatif. |
|  | Applicable aux conducteurs français Obligatoire pour les motocyclettes et cyclomoteur, de jour comme de nuit. Recommandé pour les autres usagers de la route. |